

## MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

MILLERTHOMSONPOULIOT.COM

LA TOUR CIBC, 31º ÉTAGE + 1155, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST MONTRÉAL. QC + H3B 3S6 + CANADA

**TÉL.:** 514.875.5210 **TÉLÉC.:** 514.875.4308

Le 12 octobre 2012

## PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE 800, Place Victoria - Bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Louise Tremblay

Ligne directe: 514.871.5476 Itremblay@millerthomsonpouliot.com

OBJET:

Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré-amendée de modification de ses tarifs à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (Phase 2)

Dossier : R-3793-2012

Notre dossier: 111216.0068

## Chère consoeur,

Dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en titre, notre cliente a déposé quatre (4) rapports de la firme Mercer (Canada) Limited portant sur l'estimation des coûts de son régime de retraite et de son régime d'assurance collective des retraités pour les années 2013 à 2017. Ces rapports ont été déposés sous la cote GI-16, documents 2.3 à 2.6.

Suite aux demandes de renseignements formulées par les intervenants et à la lecture de leurs preuves respectives, nous constatons que les résultats des estimations effectuées aux termes de ces rapports tant en vertu de la méthode des déboursés que de la méthode actuarielle, ne soulèvent pas de problématique particulière. D'autre part, dans sa décision D-2012-114, la Régie a précisé qu'elle n'avait pas l'intention de débattre de la validité des résultats du calcul actuariel effectué pour déterminer la valeur des avantages des retraités de Gazifère.

En conséquence, Gazifère n'a pas l'intention de faire entendre les auteurs de ces rapports lors de l'audience et s'en remettra à la preuve documentaire. Dans ce contexte et afin de minimiser les coûts, nous sollicitons l'autorisation de la Régie afin de pouvoir procéder à la production en preuve de ces quatre (4) rapports au moyen d'affidavits signés par leurs auteurs plutôt que de requérir la présence de ces derniers lors de l'audience.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON POULIOT sencrI

## Louise Tremblay

LT/ld

p.j. c.c.

(par courriel seulement) Me André Turmel (FCEI)

Me Stéphanie Lussier (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Geneviève Paquet (GRAME)